



## PRÉFET DU TARN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 16 mai 2024

## VACANCES OU EXAMENS : C'EST LE MOMENT DE REFAIRE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Vous devez renouveler votre CNI (Carte Nationale d'Identité) ou votre passeport en prévision de la période d'examen ou d'un projet de voyage ? C'est le moment !

Les actions mises en place depuis plusieurs années par le gouvernement afin de réduire les délais de prise de rendez-vous pour renouveler son titre d'identité portent leurs fruits. Par exemple, dans le Tarn, le délai moyen pour obtenir un rendez-vous est de 15 jours.

Une cartographie (annexée à ce communiqué de presse), présentant les villes ayant un Dispositif de Recueil (nécessaire pour la prise d'empreintes) associée au délai de prise de rendez-vous par commune est disponible sur le site Internet de la Préfecture du Tarn : <https://www.tarn.gouv.fr/Actualites>

Chacun peut contribuer à réduire davantage les délais en appliquant les conseils suivants :

- Repoussez votre demande si elle n'est pas urgente (pièce non périmée)
- Effectuez une pré-demande en ligne (facultatif mais conseillé) : elle se fait par voie dématérialisée, depuis le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) → <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>.
- Déposez votre demande dans la mairie de votre choix. Le demandeur a le libre choix, quel que soit son domicile, de déposer son dossier auprès de toute commune pourvue d'un dispositif pour le recueil. En revanche, vous devrez récupérer votre nouveau titre au même endroit.
- Lorsque vous avez un rendez-vous, veuillez l'honorer et ne prenez pas plusieurs rendez-vous au risque d'engorger les plannings.
- Préparez les documents nécessaires : une erreur ou un oubli de pièce peut très vite ralentir les demandes. Vous devrez présenter les documents originaux suivants, ainsi que le formulaire Cerfa papier ou le numéro de pré-demande si vous avez fait votre pré-demande en ligne :
  - votre carte d'identité ou passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans ;
  - une photo d'identité de moins de 6 mois et conforme ;
  - un justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé Justif'adresse lors de votre pré-demande en ligne) → la liste des justificatifs de domicile autorisés est disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807> ;
  - un timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86€, achetable en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>) ;
  - pour la carte d'identité, un timbre fiscal est nécessaire si vous remplacez votre carte pour perte ou vol (25€, achetable en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>). Sinon, la carte d'identité est gratuite.

Vous avez besoin d'aide ? N'hésitez-pas à vous rapprocher du [réseau France Services](#).

### Contacts presse :

Marion PELEGRY – 07 84 58 25 45

Camille SCHMITT - 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mél : [pref-communication@tarn.gouv.fr](mailto:pref-communication@tarn.gouv.fr)